

Cahier des charges Pôles Espoirs – Programme Accession

Cahier des Charges Pôles Espoirs

PREAMBULE

Les Pôles Espoirs relèvent de la Ligue Régionale et sont labellisés pour 4 ans par la FFBS sur proposition de la DTN.

La labellisation d'une telle structure de formation ne peut être accordée que si son fonctionnement est en adéquation avec le cahier des charges de référence en fonction des visites et bilan annuel.

Ce cadre de fonctionnement doit imposer une recherche d'accession de la formation dans le baseball français fédéral en direction d'un public mixte. Ceci dans le respect des valeurs spécifiques à nos sports, c'est-à-dire en concevant tout en même temps, une formation, scolaire et une formation sportive.

L'éthique sportive nous conduit donc à défendre l'idée de cette double qualification du licencié

- Pour préparer la personne au baseball à pratiquer à son plus haut niveau
- D'évoluer au sein du Pôle France de Toulouse ou Boulouris pour poursuivre son parcours
- D'évoluer dans un double projet au plus haut niveau en lien avec une équipe D1 ou D2.

ITEMS	Indicateurs observables Pôles Espoirs
<p>Objectif général :</p> <p>Préparation aux compétitions de référence national, voire international</p> <p>Professionaliser et structurer l'encadrement des Clubs HN.</p> <p>Permettre un maillage territorial plus important de la quantité et qualité d'entraînements et des aménagements scolaires/universitaires voire professionnels.</p>	<p>Former les meilleurs joueurs(es) 15U et 18U français à la performance :</p> <ul style="list-style-type: none">- par l'accès aux clubs de niveau national- par la sélection dans les équipes participant à des compétitions de référence (niveau national ou international) <p>Préparer les meilleurs athlètes de la structure vers les Pôles France Jeune</p> <p>Préparer les joueurs à commencer un double projet scolaire en lien avec la pratique de haut niveau.</p> <p>Commencer une pratique intense avec une structure proposant un volume et une qualité d'entraînement labellisé.</p>

ITEMS	Indicateurs observables Pôles Espoirs
<p>Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation</p>	<p>Obligation d'internat (avec externat possible) pour le Pôle Espoir en lien avec un établissement comme un CREPS ou CRJS proposant le suivi quotidien de l'athlète comme le suivi scolaire, médical, l'internat et une restauration adéquate.</p>
<p>L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure :</p> <p>Les objectifs spécifiques sont les suivants :</p> <p>Définir les objectifs et mettre en œuvre les méthodes et les contenus d'entraînement pédagogique.</p> <p>Orienter prioritairement la programmation sur le développement <u>individuel du licencié(e)</u>, en prenant en compte l'ensemble de ses ressources</p> <p>Permettre un maximum de rencontres sportives en plus du Championnat de France avec le collectif Pôle Espoir</p> <p>Participation aux Interpoles avec le collectif complet du Pole espoir et Partenaires d'Entraînement.</p> <p>Suivi de la saison sportive de l'athlète et accompagnement constant dans la performance</p> <p>Apporter des éléments clefs dans la préparation mentale dans les contenus d'entraînement du Pôle Espoir.</p>	<p>Contenus d'enseignements prioritaires :</p> <p>Les secteurs prioritaires dans l'objectif de développement individuel du licencié(e) sont les suivants :</p> <p>Secteur de la préparation physique :</p> <p>La préparation physique doit comprendre en moyenne sur une semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Deux séances de musculation en respectant des cycles de post saison, pré-saison et durant la saison. Différencier les lanceurs des joueurs de position. Une séance de vitesse ou d'agilité. Une à deux séances énergétiques en fonction des périodes de post-saison, pré- saison ou durant la saison sportive. <p>A titre d'illustration, cela peut correspondre à 4 à 6 séances de 45 minutes chacune. Ce travail doit être annualisé, regroupé sous forme de cycles.</p> <p>Secteur du jeu (3 axes de travail prioritaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail de profilage du licencié(e). <p>Accompagner le sportif dans le profilage proposé par la DTN, en fonction de l'âge, avec le suivi régulier physique de ces capacités. Effectuer et communiquer en 2 temps (Octobre/Février) les tests du profilage à la DTN.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail technique par poste <p>Les contenus d'enseignements programmés doivent comporter une formation technique individuelle spécialisée selon les postes occupés. Pour certains de ces postes, le développement de la capacité à définir des choix stratégiques doit être réalisé.</p> <p>L'enseignement doit comporter des contenus visant à perfectionner la technique individuelle dans le domaine de la recherche de la maîtrise du mouvement adéquate pour performer.</p> <p>Le partage et l'analyse vidéo doit être un outil utilisé et suivi dans le cadre du perfectionnement technique en attaque comme en défense.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du jeu/Aspect tactique <p>Les mises en situations pédagogiques doivent permettre d'apprendre et de comprendre les aspects tactiques de jeu.</p> <p>L'organisation des couvertures, des organisations relais et double relais, des défenses de bunts et des situations 1&3 doivent être planifiées en fonction de la période d'apprentissage.</p>

ITEMS	Indicateurs observables Pôles Espoirs
Le public concerné	<p>Joueurs de 13 à 18 ans à potentiel équipes de France 15U et 18U. 12 à 20 stagiaires.</p> <p>Après la journée de sélection, la validation se fera par la DTN suite à la commission de sélection FFBS à travers le PSQS.</p>
Effectif minimal et maximal	<p>L'effectif d'un Pôle Espoir est fixé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -10 licenciés au minimum -25 licenciées au maximum (besoin d'un 2^{ème} entraîneur à partir de 20)
L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement sportif	<p>-Encadrement administratif</p> <p>Un responsable du Pôle Espoir est nommément désigné par la Ligue Régionale. Il est l'interlocuteur de la FFBS et de la DTN pour toutes les questions concernant le Pôle et son fonctionnement.</p> <p>-Encadrement sportif</p> <p>Un(e) responsable sportif du Pôle Espoir est nommément désigné. Il doit être titulaire du Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS), mention Baseball-Softball (Diplôme de niveau 3) ou équivalent.</p> <p>Il est dédié a plus de 20h/Semaine pour les entrainements de la structure en comptant les préparations de séance.</p> <p>Si l'effectif du centre excède 20 licenciés, un entraîneur supplémentaire titulaire à minima d'un CQP technicien sportif option Baseball-Softball devra compléter l'encadrement sportif défini, ci- dessus.</p> <p>- Encadrement scolaire</p> <p>L'établissement en charge de la vie quotidienne de l'athlète à la charge d'accompagner le coordinateur du Pôle dans le suivi scolaire des jeunes. Tutorat et études du soir sont nécessaires.</p> <p>-Encadrement médical</p> <p>Le Pôle Espoir doit être en lien avec un service médical dédié à la structure comprenant au minimum un médecin du sport et un kinésithérapeute à disposition.</p> <p>Le suivi médical comme les soins de rééducation du sportif sera fait à travers le service médical dédié.</p> <p>Le coordinateur de la structure est en relation avec la DTN et le médecin fédérale afin de suivre et d'analyser les informations liées au suivi réglementaire des athlètes en structure.</p> <p>100% de suivi médical règlementaire est nécessaire dans le Pôle Espoir avec 2 visites obligatoires pour les mineurs.</p>

ITEMS	Indicateurs observables Pôles Espoirs
<p>Le volume horaire hebdomadaire d'entraînement</p>	<p>38 semaines par an entre septembre et juillet en fonction du rythme scolaire. 10 à 18 heures par semaine. 1 à 2 entraînements par jour Séances collectives et individualisées (si possible). Mise en place d'un programme d'entraînement annuel comprenant la période hivernale, la période précompétitive et la période de compétition validé par la DTN.</p>
<p>Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive</p>	<p>Terrain spécifique aux normes internationales accessible pour les athlètes du lieu d'hébergement et de la scolarité (idéalement au sein du CREPS) Équipements spécifiques autour du terrain : Minimum d'une cage de frappe couverte sécurisée Minimum 1 écran de lancer en bon état Minimum 4 écrans chaussettes en bon état (ou seulement 2 écrans chaussettes mais avec une tortue cage à disposition) Minimum de 10*12 balles bon état Minimum de 10 battes Minimum de 2 tenues de catch Minimum 5 casques de frappe Prévoir des bases en bon état Prévoir un état du terrain correct Petit matériel pédagogique: (plots, balises, tees, échelles rythme, petites haies, élastiques, petits poids) Salle de musculation et gymnase à disposition en fonction des besoins soulevés par l'encadrement. Un vestiaire chauffé et équipé de douches chaudes à proximité du terrain Salle de réunion accessible, matériel pédagogique d'appoint. Utilisation de la vidéo comme support d'entraînement. Avoir une unité de récupération en lien avec le service médical disponible au retour des compétitions nationales et internationales.</p>
<p>Mise en œuvre du double projet</p>	<p>Les sportifs jouent dans leur club et participent aux matchs de l'équipe de France de leur catégorie lorsqu'ils sont sélectionnés. Ils participent aux regroupements et aux compétitions de l'équipe de leur ligue. Le coordinateur de Pôle est en lien constant avec les personnes ressources de l'établissement support de la vie quotidienne et du suivi scolaire pour s'assurer du bien être des sportifs dans leur double projet. Fixer des objectifs à court et moyen terme pour les jeunes sur la réussite de ce double projet. Plusieurs réunions individuelles sont nécessaires pour faire le point sur le double projet et les objectifs atteints ou à atteindre. Les bilans d'entretiens sont à communiquer dans les bilans des structures.</p>

ITEMS	Indicateurs observables Pôles Espoirs
<p>Programme de formation fédérale</p>	<p>Proposer un minimum de formation fédérale aux sportifs des Pôles Espoirs en lien avec l'INFBS :</p> <p>Au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une formation d'officiel (jeune arbitre ou scorage) -une formation d'animateur
<p>Fonctionnement, Budget</p>	<p>Élaboration d'un budget prévisionnel de la saison n, voté en AG par la Ligue Régionale.</p> <p>Ce budget devra faire apparaître de manière distincte et détaillée les différents postes suivants :</p> <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Structures Matériel pédagogique et médical Matériel administratif Hébergement <p>Animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation sportive Formation scolaire, Déplacements : cadres, joueurs, ... Tournois, ... <p>Salaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrements permanents Vacataires Personnels administratifs <p>Recettes : (Région, ANS, FFBS, Parents, Partenaires...)</p> <p>Autres : (à préciser)</p> <p>Frais de pôles et modalités de prises en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Famille - Ligue régionale - FFBS - ANS
<p>Formation scolaire accessible aux jeunes ainsi que les aménagements et les aides devant être prévus</p>	<p>Un conventionnement avec le Rectorat doit être envisagé pour des aménagements horaires correspondant au volume et horaires d'entraînement souhaitée. L'établissement scolaire support permet aux sportifs de bénéficier d'un soutien et accompagnement en rapport avec les objectifs scolaires souhaités.</p> <p>Un tutorat et des études doivent être proposé pour faciliter la réussite scolaire.</p>
<p>La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément à l'article L. 231-6 du Code du sport</p>	<p>Chaque SHN mineur doit effectuer 2 visites SMR, avec la première entre janvier et mars et la deuxième entre avril et juin de chaque année.</p> <p>Chaque SHN majeur doit effectuer 1 visite SMR dans les 3 mois de la parution des listes en janvier de chaque année et avant le début de saison sportive.</p> <p>Il est de la responsabilité du coordinateur du Pôle Espoir de prendre les RDV du SMR pour l'année en cours avant les dates prévues par la commission médicale.</p>

	<p>Toutes les modalités SMR se trouvent dans le règlement médical de la FFBS et à disposition sur le site www.ffbs.fr ou auprès de la DTN. Toutes les procédures SMR se retrouvent sur le site FFBS : https://ffbs.fr/listes-ministerielles/ avec les tutoriels pour Askamon et N2F.</p> <p>Objectif : 100% de suivi réglementaire médical</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ITEMS	Indicateurs observables Pôles Espoirs
<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Niveau de recrutement des sportifs</p> <p>Niveau du sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein du Pôle Espoir</p> <p>Niveau scolaire attendu à l'issue de la formation sportive</p> <p>Condition de maintien en structure</p> <p>Indicateurs de performance du Pôle</p>	<p>Suivi et accompagnement des projets sportifs individuels de club, de la ligue, des EDF national jeune.</p> <p>Intégration pôle France Baseball ou Softball Athlètes potentiels Club D1, pré sélectionnables EDF 15U/18U Statistiques Offensives et/ou défensives en Championnat significatives d'une performance régulière.</p> <p>Suivi scolaire des athlètes ayant effectué un passage en classe supérieure. Obtention de diplômes scolaires (Brevet) au sein de l'établissement.</p> <p>Sélectionnable en EDF 15U, présélection 18U. Implication et progression significative durant l'année en cours Comportement irréprochable au sein du CREPS. Respect de la convention Pôle/Athlète/Club Projet personnel en cohérence avec les projections du staff Bon dossier scolaire</p> <p>Sélection en EDF 15U, présélection 18U. % d'Intégration au Pôle France Baseball ou Softball. Suivi de cohorte pour les collectifs France 18U/23U et Senior en fonction de leur parcours après Pôle Espoir. % d'athlètes formés au pôle France et poursuivant leur projet post bac en lien avec le parcours de l'athlète (université, contrat pro, ALB, Clubs D1) Statistiques Offensives et/ou défensives en Championnat significatives d'une performance régulière.</p>

Les méthodes pour obtenir le label des structures du PPF

Méthode à suivre pour la demande de labellisation Pôles Espoir

Lettre en deux exemplaires de demande de labellisation adressée au Directeur Technique National et Secrétaire Général de la FFBS entre le 15 septembre et 30 octobre l'année de la validation du Projet de Performance Fédéral.

Le traitement de la labellisation est conditionné à la date du dépôt complet des pièces à fournir et d'une visite sur site pour inspection avant le 15 décembre de l'année de validation du PPF.

Pièces à fournir pour la demande de Labellisation Pôles Espoir :

- ☑ Compte de résultats comptable identifiable de la saison n-1 validé par le CD de la structure support comprenant le fonctionnement, l'encadrement, matériels et inscriptions.
- ☑ Budget prévisionnel de la saison, validé par le CD de la structure support comprenant le fonctionnement, l'encadrement, matériels et inscriptions.
- ☑ Organigramme encadrement du Pôle Espoir avec les diplômes référencés
- ☑ Liste complète des sportifs avec date de naissance, coordonnées et formations (PSQS)
- ☑ Conventions aménagement scolaire mis en place.
- ☑ Bilan des 2 entretiens individuels sur l'année N-1
- ☑ Bilan N-1 des cursus scolaires des sportifs
- ☑ Bilan du Pôle Espoir sur l'année N-1 avec les points positifs et les points à améliorer
- ☑ Présentation du planning annuel d'entraînement comprenant :
 - La planification annuelle avec les 38 semaines de formation
 - Le volume horaire hebdomadaire dispensé dans le cadre du centre labellisé qui doit être conforme au volume horaire minimum du licencié(e) concerné.
 - Les blocs par postes et cycles de formation spécifiés en fonction de la saison sportive.
 - Les tests complets effectués en octobre de l'année en cours en fonction du profilage baseball
 - Les 2 tests complets de la saison N-1
- ☑ Programme de formations fédérales
 - Liste des diplômes N-1 obtenus
 - Programme de formations fédérales prévisionnel N+1
- ☑ Règlement intérieur du Pôle Espoir en cours de Labellisation.